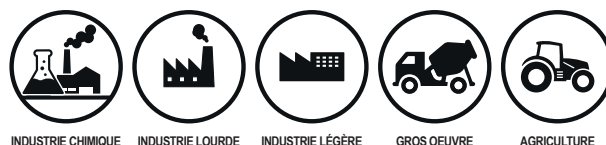




Domaine d'utilisation*



Caractéristiques techniques

Cartouche de protection filtrante contre les particules (aérosols).

Classe: P3.

Adaptable sur les appareils de protection respiratoire dédiés grâce à un système de raccordement à baïonnette assurant une connexion sécurisée.

Poids (la paire): ≈ 75 g.

Utilisation et vendu à la paire

Conditionnement: carton de 64 paires.

Sous-conditionnement: sachet individuel (1 paire).



Avantages

Conception ultra-compacte et légère assurant une bonne circulation de l'air, un poids équilibré et un encombrement réduit.

Confort optimal grâce à une meilleure répartition du poids et à l'utilisation simultanée de deux cartouches fixées latéralement sur les appareils respiratoires compatibles.

Système de fixation à baïonnette renforcé pour une installation facile.

Compatible avec tous les appareils respiratoires DMS2, DMT2 et MP602.

Utiliser systématiquement deux cartouches identiques.

Toujours remplacer les deux cartouches simultanément.



Certification

Ce produit est conforme au **Règlement (UE) 2016/425** relatif aux **Equipements de Protection Individuelle (EPI)**.

Catégorie III.

Certifié par **CCQS Certification Services Limited**. Organisme notifié n°2834.

EN 143 : 2021



C € 2834

Téléchargez la déclaration UE de conformité sur <https://docs.singer.fr>

NORMES	
EN 136	Appareils de protection respiratoire: masques complets.
EN 140	Appareils de protection respiratoire: demi-masques et quarts de masques.
EN 143	Appareils de protection respiratoire: filtres à particules.
EN 14387	Appareils de protection respiratoire: filtres anti-gaz et filtres combinés.

CLASSE DU FILTRE (PARTICULES) (EN 143)			
Classe	Efficacité de filtration minimale	Pénétration maximale	Couleur du filtre
P1	80 %	20 %	Blanc
P2	94 %	6 %	Blanc
P3	99.95 %	0.05 %	Blanc

EN 14387 - TYPE DE FILTRE	
A (Marron)	Contre certains gaz et vapeurs organiques ayant un point d'ébullition ≥ 65°C spécifiés par le fabricant.
AX (Marron)	Contre certains gaz et vapeurs organiques ayant un point d'ébullition ≤ 65°C spécifiés par le fabricant. (utilisation limitée à une seule journée de travail)
B (Gris)	Contre certains gaz et vapeurs inorganiques (sauf le monoxyde de carbone CO) spécifiés par le fabricant.
E (Jaune)	Contre le dioxyde de soufre (SO ₂) et d'autres gaz et vapeurs spécifiés par le fabricant
K (Vert)	Contre l'ammoniac et les dérivés organiques aminés spécifiés par le fabricant.
HgP3 (Rouge + blanc)	Contre les vapeurs de mercure et les particules (durée maximale d'utilisation de 50 heures)

CLASSE DU FILTRE (ANTI-GAZ)	
P1	Faible capacité
P2	Moyenne capacité
P3	Haute capacité
Les classes sont indiquées à la suite du type d'environnement. Aucune classe de capacité n'est attribuée aux filtres AX, HgP3.	

